

A LA RECHERCHE DES UNITES ECONOMIQUES :

Trois approches : Comores, Congo, Tahiti

ROBINEAU C1.

ORSTOM

Paris, France

## A LA RECHERCHE DES UNITES ECONOMIQUES :

Trois approches : Comores, Congo, Tahiti

par Claude Robineau

---

Dans la note introductive à l'organisation du groupe de travail AMIRA consacré aux "unités d'observation", les auteurs constatent que "le choix d'une unité d'observation semble tout autant lié au type d'enquête, et surtout aux objectifs de l'enquête, qu'au type de société étudiée". Je renverserai, pour ma part, cette proposition car, s'il paraît aller de soi qu'un tel choix se rapporte d'abord à l'enquête en vue de laquelle il doit être effectué (ou alors à quoi peut-il bien servir), qu'il dépende de la structure sociale concernée par l'enquête fait davantage problème. C'est la raison pour laquelle on se propose ici, à partir des expériences de terrain (Comores 1960-61, Congo 1963-65, Tahiti 1967-75) de "préciser la procédure concrète... retenue pour choisir des unités pertinentes.

Ces trois approches sont ici brièvement décrites. On se reportera, pour les matériaux de base ou de plus amples détails, à ROBINEAU 1966a, 1971 et 1981. La démarche est la suivante : après une présentation d'ensemble des trois terrains dans leur ordre chronologique d'approche (car l'acquis méthodologique du précédent a consciemment ou inconsciemment servi au suivant) et du cadre de la recherche des unités (1er point), on envisagera chacune des trois approches (points 2 et 3 suivants), et, dans un dernier point, on s'efforcera de tirer des enseignements de ces différents apports.

### I - Présentation

Les recherches auxquelles on se réfère n'avaient pas les mêmes objectifs et elles aboutissent, indépendamment de leurs objectifs différents, à des résultats eux-mêmes différents de ces objectifs parce qu'une analyse de situation sur le terrain convainquait de la pertinence douteuse desdits objectifs définis préalablement de Sirius :

- l'enquête Comores devait être une recherche ethnologique sur les

obstacles au développement : le dramatique déséquilibre population-ressources qui faisait alors frôler la famine à certaines îles de l'archipel incitait à mettre d'emblée l'accent sur la subsistance et les phénomènes de double domination (coloniale et interne) subis par la population et moins à s'interroger sur "l'esprit d'entreprise" au sein d'une société de plus culturellement composite ; d'où, entre autres domaines abordés, une étude de revenus-niveau de vie dans la région la plus surpeuplée (Nioumakélé) de l'île la plus surpeuplée (Anjouan).

- La recherche dans la région de Souanké (Nord de la République populaire du Congo) se proposait d'explicitier le développement du cacao dans cette région et d'en explorer les perspectives. On était dans une zone en crise : plus d'achats de cacao par le Gouvernement parce que celui-ci devait le subventionner (chute des cours) et que l'Etat connaissait des difficultés de paiement (régler la solde des fonctionnaires) ; plus de moyens d'évacuer le cacao parce que le réseau routier était trop délabré et que ce délabrement avait englouti le parc des camions d'évacuation du cacao . Rien ne pouvait être entrepris dans le domaine du cacao tant que la situation (des achats et des transports) ne serait pas débloquée (et elle ne le fut que quelques années après l'enquête). En revanche, la région, frontalière du Cameroun sud-oriental, isolée des centres vitaux tant camerounais que congolais, vivait une situation de traumatisme induite par la période coloniale (travail forcé, recrutements forcés), une démographie stagnante (voire déclinante) et les conflits inter-ethniques suscités par le passage à l'indépendance (groupes ayant subi inégalement et de façon différente la pression coloniale) puis le passage de la 1ère à la 11ème République congolaise : c'est donc à une analyse proprement sociologique que l'on devait se livrer avec explicitation des structures et de la dynamique de l'économie domestique (on n'a pas effectué d'enquête revenu-niveau de vie).

- Tahiti (plus exactement, l'île de Moorea) a été l'objet d'une recherche beaucoup plus longue et ample en marge de travaux à objectifs précis et délimités dans le temps (enquête inter-disciplinaire en milieu rural, étude du marché de Papeete). Il s'agit, pour ce qui nous intéresse ici, d'une monographie socio-économique d'une île-type de Polynésie montrant le jeu des différents niveaux (domestique , villageois, insulaire, territorial - le Territoire-nation économique , international) et des divers facteurs (accroissement démographique, mobilité, parenté, accès à la terre) dans

le fonctionnement et l'évolution de l'économie (passage de l'économie agricole au salariat, reconversion de l'agro-export vers le marché intérieur, systole-diastole de l'économie de subsistance, caractère déterminant de l'emploi). Dans le cadre villageois, une enquête revenu-consommation-investissements a été menée puis répétée à sept ans de distance (1967-68 et 1974).

Concernant la détermination des unités économiques, un cadre commun à ces trois terrains se dégage : dans les trois cas, et après l'attention portée au problème démographique, la morphologie de l'habitat (lato sensu) et de l'espace a été prise en considération ; puis, des pratiques concernant la parenté et l'utilisation de la terre ; ensuite, dans deux cas sur trois (Comores et Tahiti), une enquête de revenus-niveau de vie basée sur les unités repérées mais qui, qualitativement, a servi à préciser la fonction, voire la délimitation de ces unités. Dans le troisième cas, qui n'a pas donné lieu à enquête du niveau de vie (Congo), on a établi un schéma des circuits concernant l'économie domestique qui précise la délimitation des unités pertinentes et leur fonction.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'objectif recherché - du moins tel qu'il nous apparaît - lorsqu'on se propose la délimitation d'unités d'observation : il s'agit pour des statisticiens et/ou des planificateurs de déterminer, dans le milieu d'enquête, des groupes sociaux représentatifs, ou tout au moins pas trop déformants de la réalité sociale, et susceptibles de se prêter à une analyse statistique (détermination de variables, évaluation de leur "poids" relatif, effets obtenus lors de leur croisement).

Dans la démarche, on a utilisé la proposition faite d'une double attaque selon les fils directeurs que sont les produits et les groupes sociaux et qui repose sur la propriété de totalité de la réalité sociale (ROBINEAU, 1966b).

## II - L'expérience Comores

On résume brièvement ce que l'on a progressivement perçu :

A) L'économie comorienne est apparue comme une économie de villages en relation de contradictions et de conflits avec des économies dominantes ;

une économie urbaine (de villes), vestige d'un mode de production féodal fondé sur la localisation dans des cités d'une aristocratie politico-militaro-religieuse détentrice de la terre du "plat-pays" et exploiteuse de dépendants attachés à la terre (esclaves de cultures) ou à la maison des maîtres (esclaves de maison) ; une économie de firmes agro-industrielles fondées sur des domaines, vestige d'un mode de production colonial fondé sur les grandes plantations et l'exploitation de la main d'oeuvre par de bas salaires, le contrôle de la distribution (boutiques de firmes) et celui de la résidence (sur le domaine de firme).

Il est à noter qu'au sein des formations sociales correspondant à chacun de ces modes historiques de production, le village constitue l'unité collective de l'exploitation vers laquelle tendent les deux systèmes, féodalité comorienne ou firmes coloniales de plantations.

La perception de cette place dérisoire du village comorien résulte d'une triple approche morphologique, fonctionnelle, spatiale, réalisée non d'une façon linéaire et successive mais par passages alternés de l'une à l'autre, apports réciproques et enrichissement progressif de la connaissance.

a) L'approche morphologique. -

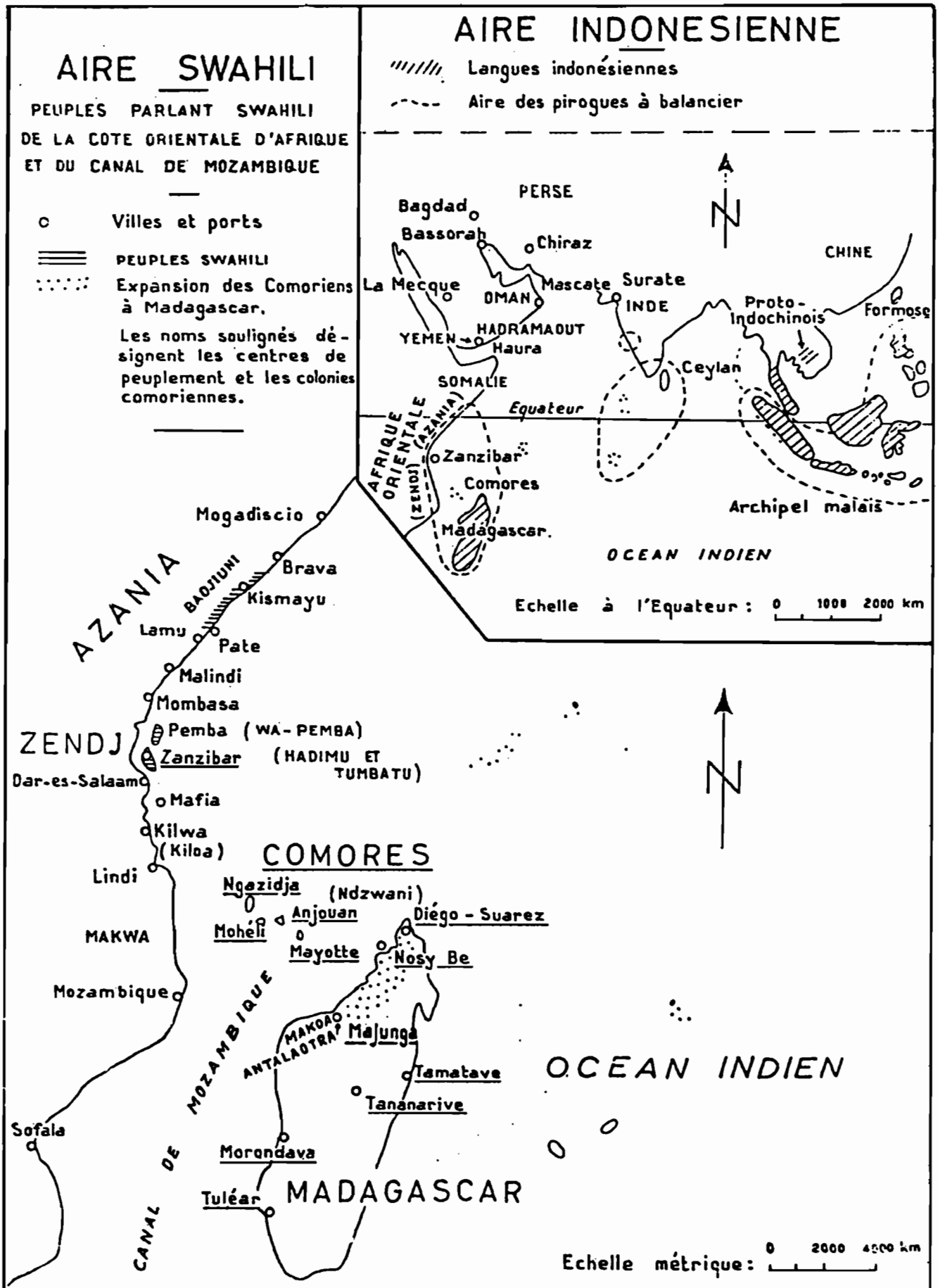
Elle fait apparaître un triple compartimentage géographique, économique, social de l'espace comorien :

1<sup>o</sup> la géographie impose à l'observateur l'opposition écologique littoral/"hauts" caractérisée en zone d'altitude par la limitation des espaces cultivables, celle des espèces tropicales cultivables et l'extension de la forêt, des pâturages et des terres érodées ; sur le plan humain, la géographie fait apparaître la dichotomie cités de pierres ceinturées de remparts/ villages en végétal dépourvus de défenses (plus les faubourgs en végétal qui prolongent les cités hors des murs).

2<sup>o</sup> Du point de vue économique, trois types peuvent être schématiquement distingués :

- une économie littorale et de basse altitude (cocoteraie, cultures vivrières, cultures d'exportation, pêche -pour quelques villages côtiers spécialisés-) ;

- l'économie industrielle des firmes sur leurs domaines avec utilisation de la main d'oeuvre des villages avoisinants ;



- une économie des "hauts" limitée au vivrier par brûlis, caractérisée par la faiblesse générale des rendements et servant (mis à part les villages qui y sont localisés) de réserve agricole pour les villages des zones de propriété féodale urbaine ou des domaines de colonisation, zones dans lesquelles les villages sont pratiquement dépourvus de terres.

3<sup>e</sup> Une analyse sociale sommaire menée parallèlement aux analyses précédentes a permis un premier repérage, celui de la stratification sociale selon la représentation et l'idéologie de la strate sociale dominante : des Etats comoriens organisés en ordres (nobles d'origine arabe ; dépendants formés d'originaires et d'esclaves amenés de la Côte orientale d'Afrique ; hommes libres non nobles formés de dépendants affranchis, de demi-nobles résultant d'inter-mariages, de descendants de chefs des populations originaires (?)).

Ce premier repérage des catégories sociales ne prend tout son sens que par un recours à l'histoire. Celle-ci permet d'explicitier la genèse des catégories et la fonction qui leur était traditionnellement assignée. L'histoire comorienne est celle de Cités-Etats qui se créent dans l'avancée de l'Islam, dès la fin du 1<sup>er</sup> millénaire après J.-C. sur le modèle des Cités-Etats de la côte orientale d'Afrique (de l'actuelle Somalie à l'actuelle Tanzanie). Ces Cités-Etats vivent de l'articulation de deux commerces, l'un avec l'intérieur de l'Afrique, l'autre avec les Indes à travers la Mer d'Oman. Les principautés comoriennes ont l'avantage sur leurs homologues littorales d'Afrique d'être à la fois, à l'abri des forces venues de l'intérieur du continent, et les plus éloignées -en bout de chaîne- des vagues arabo-persanes successives qui déferlent périodiquement sur les Cités-Etats. L'arrivée de chaque vague (le succès de son installation) signifie la subjugation de la population antérieure : d'où l'organisation des formations sociales comoriennes pré-coloniales en aristocraties politiques, militaires, commerciales et religieuses d'origine arabe reposant sur le commerce entre Afrique et Indes, assurant leurs arrières économiques par une force de travail d'originaires et de main d'oeuvre importée et maintenant le contrôle de leur prépondérance par une organisation en ordres, la force militaire et la domination religieuse des dépendants.

b) Une approche fonctionnelle qui dérive de cette "base morphologique" qui vient d'être esquissée. -

Des types de relations spécifiques dessinent des types socio-économiques distincts :

- une dépendance villageoise à l'égard des villes : dépendance économique traditionnelle qui découle de la stratification sociale en ordres, de l'organisation politique traditionnelle (Cités-Etats) et qui se trouve confortée par une dépendance culturelle et idéologique tissée par l'Islam véhiculé par l'aristocratie d'origine arabe à partir des cités ;

- une dépendance villageoise à l'égard des firmes de plantations industrielles : dans un contexte d'accroissement rapide de la population (2,5 à 3% par an), de surpeuplement (229 hab. au km<sup>2</sup> de terre cultivable en 1958, le double vingt-cinq ans après -chiffres pour l'île d'Anjouan), de rareté et de "faim" de terre (l'expression date de 1947-48, déjà), les firmes avec leurs domaines considérables (un tiers d'Anjouan après la "réforme" agraire du début des années 50) tiennent les villages par l'emploi et la terre ; la terre dans un contexte de rareté de la terre, l'emploi dans un contexte de sous-emploi, ce qui autorise et les bas salaires et les tactiques des firmes favorisant les uns en terres (par le métayage) au détriment des autres, ce pour empêcher tout front de revendication de se former et d'agir.

- Une dépendance inter-villageoise opposant, sur la base des potentiels de production et des rentes de situation, les villages des "hauts" aux villages du littoral ou de basse altitude et, parmi ceux-ci, les villages relativement riches (ceux qui ont accès au surplus procuré par les cultures d'exportation) aux villages relativement pauvres (ceux qui n'ont d'autres accès au pouvoir monétaire que par le louage de leur force de travail).

c) Une approche spatiale : qu'est-ce que l'espace villageois, qu'est-ce que le village ? Non un groupe organique (corporate group, "communauté de droit"), mais seulement une communauté d'intérêts, de solidarité et de revendications paysannes face à la domination des propriétaires terriens (l'aristocratie urbaine) et des firmes étrangères. Formellement, c'est une collection de maisons autour d'une mosquée dotée d'un imam, autour d'un maître coranique (fundi), autour d'un maître de la magie (mwali).

Le village comorien apparaît donc comme une unité pertinente d'observation pour tout ce qui concerne les stratégies de développement. Pour les mesures (production, consommation, accumulation), il faut aller plus loin, au niveau des micro-unités domestiques qui le composent.



B) Les unités micro-économiques de base.

a) Morphologie. - Qu'il s'agisse des cités ou des villages, les demeures comoriennes se présentent comme des enceintes renfermant une maison et une cour tournant le dos à l'extérieur (portes et fenêtres vers l'extérieur limitées en nombre et dimensions à l'indispensable, larges ouvertures vers l'intérieur) et ménageant pour le visiteur extérieur des sortes de sas qui limitent son champ de vision vers l'intérieur. Forte individualisation de la demeure, donc, à partir de laquelle il serait dangereux d'extrapoler en la supposant, sans autre qualification, le support de ménages dotés, de par les personnes qui les composent ou leur appartenance au village, de terres de subsistance. Car ces enceintes résidentielles ne repèrent en réalité que des femmes et des enfants en bas-âge et ne sont pas intelligibles sans faire appel aux règles de parenté et de propriété.

b) Droit matrimonial et foncier. -

Ces règles sont gouvernées par le droit musulman complété par des coutumes comoriennes.

Les règles : patrilinéarité, polygynie, propriété individuelle des hommes et des femmes, héritage avantageant les hommes.

Les coutumes : chaque femme vit dans la maison que lui a construit son père. On a donc affaire à des familles composées polygyniques formées de familles élémentaires localisées chacune dans une unité résidentielle et qui sont formées de la femme, de ses enfants en bas-âge, des filles lorsqu'elles ne sont pas encore mariées, et occasionnellement du mari venu en visite chez sa femme. A noter que les jeunes gens non mariés s'affranchissent de la maison maternelle et, comme il n'y a pas de maisons institutionnalisées des hommes, vivront en bandes ou par petits groupes dans des maisons louées ou qu'ils se construisent.

Il faut compléter les règles du droit foncier par celles de l'utilisation de la terre et de la division du travail entre sexes.

1<sup>o</sup> Utilisation de la terre. - Le tableau ci-après (ROBINEAU, 1966a, p. 132) explicite la multiplicité du statut de la terre, la disjonction entre l'exploitation (et le travail) et le bénéfice de celle-ci (il s'agit de ce qu'on peut appeler une unité de production centrée autour d'un adulte polygynique dont le père était encore vivant et pourvus de frères partis en émigration mais dont les femmes et enfants demeuraient présents aux Comores ; les

"propriétés" font référence à de la propriété coranique cadastrée en bloc dont les titulaires ont quelques parcelles ; les "réserves" sont des terres de firmes récupérées par l'Etat et affectées par ce dernier aux gens du village auquel appartient l'intéressé ; pour ne pas alourdir le tableau, on a seulement pris en compte l'une des deux femmes de celui-ci).

Désignation de la terre	Désignation du propriétaire	Exploitation	Bénéficiaire
<i>Propriété Allaoui Chei</i>	le vieux père	<i>Direction Chibako Arbres Chibako</i>	Le père Les foyers de Chibako (« allocations » aux frères et sœurs)
<i>Réserve muro</i>		<i>Part de Chibako vanille Cultures vivrières</i>	
<i>Réserve du bord de mer</i>		<i>Part des frères</i>	Eux-mêmes et leurs femmes
<i>Réserve de Niambo</i>	Chibako	<i>Arbres = Chibako</i>	Chibako et ses foyers
<i>Réserve de Mlimajou</i>		<i>Vanille = Chibako Cultures vivrières = femmes</i>	Chibako femmes de Chibako
<i>Réserve de M'Touni</i>			
<i>Propriété Aki</i>	1 <sup>re</sup> femme de Chibako Echat Humadi	<i>Arbres = Chibako Cultures vivrières = femmes</i>	femme
<i>Réserve de Gani</i>	2 <sup>e</sup> femme		

2<sup>e</sup> Division du travail entre les sexes. - Le tableau précédent montre la nécessité de savoir comment opère la répartition traditionnelle du travail entre les hommes et les femmes (*Ibid.* p. 133).

	Tâches accomplies	Rôle dans l'économie familiale
FEMMES	<i>Travaux domestiques, cuisine Vannerie Travaux d'utilisation du cuir Couture, réparation des vêtements Cultures vivrières</i>	Entretien de la maison Habillement (réparation des vêtements)
HOMMES	<i>Exploitation des arbres Elevage Cultures « riches »</i>	Alimentation Fabrication : outillage domestique ustensiles ménagers mobilier habitat Réserve de valeur - Utilisé pour les fêtes et cérémonies, mariages Détenition de l'argent.

c) En définitive et compte-tenu des règles matrimoniales et foncières ainsi que des usages comoriens spécifiques, 2 niveaux doivent être considérés dans le répérage des micro-unités économiques comoriennes : un niveau de la production représenté par l'agrégat des parcelles exploitées à un titre ou à un autre par le mari polygynique, un niveau de la consommation représenté par l'enceinte résidentielle où vit chacune des épouses ; la production des épouses (cultures vivrières) est commandée par l'affectation des terres qu'elles reçoivent du mari ou par héritage ; d'où le réseau des flux de produits mettant en relation les parcelles, le mari et chacun de ses foyers ainsi qu'éventuellement les ascendants et/ou les collatéraux du mari et de ses femmes.

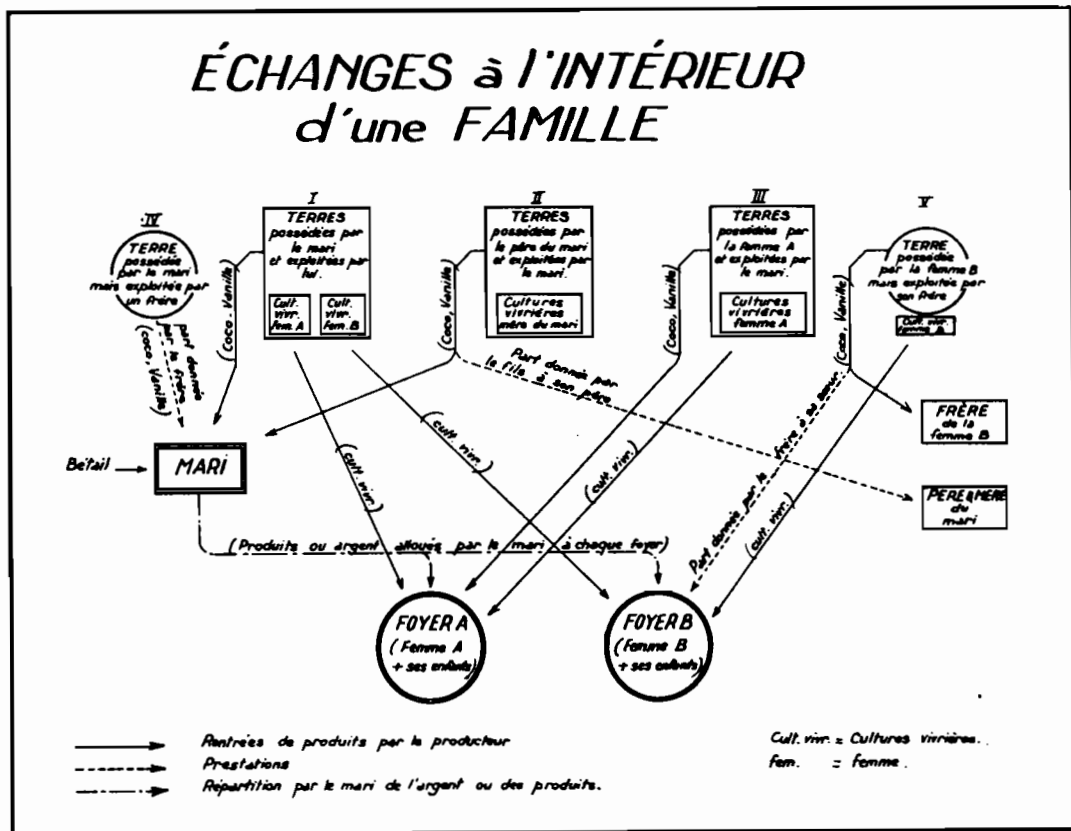


FIG. 22. — Echanges à l'intérieur d'une famille

(Robineau, 1966a, p. 139)

### C) Conclusions

1<sup>o</sup> L'expérience comorienne montre qu'il convient, avant le niveau micro-économique qui focalise souvent les économistes dans la quête des flux élémentaires, accorder attention au niveau des collectivités villageoises, ce notamment pour la définition et la mise en oeuvre de stratégies de développement, donc qu'un minimum d'analyse morphologique et sociologique et

comportementale globale est requis pour la prise en considération de ce niveau.

2<sup>e</sup> Cette expérience souligne que les unités micro-économiques sont des unités complexes au sein desquelles différents niveaux doivent être repérés et que les aspects simplement morphologiques qui peuvent polariser l'enquêteur sont insuffisants ; que ces micro-unités sont, en milieu rural, des combinaisons de parcelles régies par un droit et des usages fonciers, et d'individus régis entre eux par un droit et des usages familiaux et matrimoniaux et qui détiennent des droits divers sur ces parcelles, droits divers qui conditionnent leur production, la consommation, l'accumulation.

Il est clair qu'en vue de ce repérage micro-économique, la connaissance des règles familiales-matrimoniales et foncières sera insuffisante et qu'il faudra reprendre l'analyse selon les fils directeurs indiqués en introduction :

- en termes de produits, c'est-à-dire pour chacun d'eux se demander qui dispose des biens de production, qui assume la force de travail, où va le produit, qui le consomme, comment se fait l'accumulation ou la reproduction des biens de production ;

- en terme de sujet ou groupe social, c'est-à-dire pour chacun se demander qui produit, fait circuler ou échange, consomme, accumule quoi.

On s'inspirera notamment à ce point de l'exposé de l'article de Jean-Marc Gastellu (AMIRA N° 26 "...Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? " et Cahiers ORSTOM Sciences humaines n° 1-2, 1980) qui repère trois communautés fondamentales -de production, -de consommation, -d'accumulation et propose pour la mettre en évidence une triple démarche concernant 1. la recherche des centres de décisions principaux, 2. le recours aux dénominations vernaculaires, 3. l'étude des solidarités manifestées par des échanges privilégiés (GASTELLU, 1980, p. 4-5).

### III - Les investigations au Congo et en Polynésie.

Le mode opératoire défini et utilisé aux Comores permet une première approche du problème, tant en République populaire du Congo (exemple de la région de Souanké dans le Nord-Congo) qu'en Polynésie centrale (exemple des îles de la Société).

A) L'exemple du Nord-Congo.

a) L'approche morphologique. -

L'uniformité écologique de la zone (forêt) privilégie les formes du peuplement (villages-hameaux alignés selon les axes routiers ou les pistes de piétons). Le village hameau fait apparaître 3 types de constructions : maisons, maisons-cuisines (demeure des femmes), maisons des hommes (le "corps de garde", le "salon de causerie" où les hommes prennent ensemble leurs repas et se reposent le jour).



Carte ethnique des Djem et Bakwele.

Dans cette uniformité prévaut un critère premier (d'emblée) de distinction : l'appartenance ethnico-lignagère fondée sur la différenciation linguistique (ethnie) et la descendance (ou la croyance à la descendance) d'ancêtres communs (lignages). D'où ce repérage ethnico-lignager permet l'identification des unités domestiques non au niveau du village-hameau (critère non pertinent) mais de la fraction lignagère de village qui est le niveau supérieur des unités économiques de base.

La fraction lignagère villageoise, repérée par un nom de lignage (voire de sous-lignage) combiné avec un nom de village, comprend en effet :

1<sup>o</sup> une maison des hommes qui regroupe tous les adultes de la fraction autour de l'aîné (père ou frère aîné) du lignage installé au village ("salon de causerie") ;

2<sup>o</sup> des terres lignagères affectées à la fraction villageoise, qui se divisent au sein du morceau forestier qui les constitue, en plaques de brûlis vivriers, plaques de plantations de cacao et, pour le reste, en territoire de chasse ;

3<sup>o</sup> des maisons qui abritent les familles élémentaires (ou conjugales) voire des familles étendues ;

4<sup>o</sup> des maisons-cuisines où est traitée la production vivrière produite et transportée par les femmes et qui abritent les instruments de production, les récoltes et servent aussi à héberger les vieilles femmes, les jeunes filles non mariées et quelquefois les enfants.

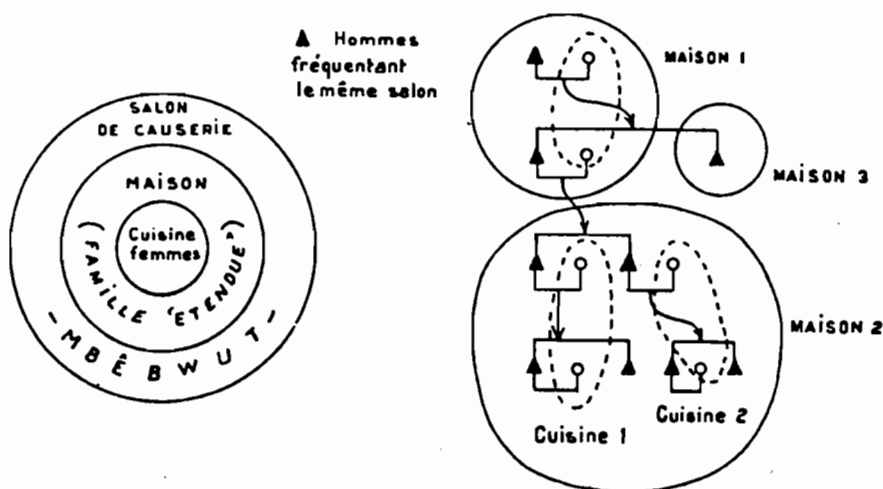


FIG. 31. — Mbèbwut, composition

(ROBINEAU, 1971, p.123). Le mbèbwut est un sous-lignage Djem, branche de lignage mbi ; il s'agit ici de la fraction lignagère (ou sous-lignagère) d'un village).

Distribution des fractions lignagères au sein d'un village Djem.

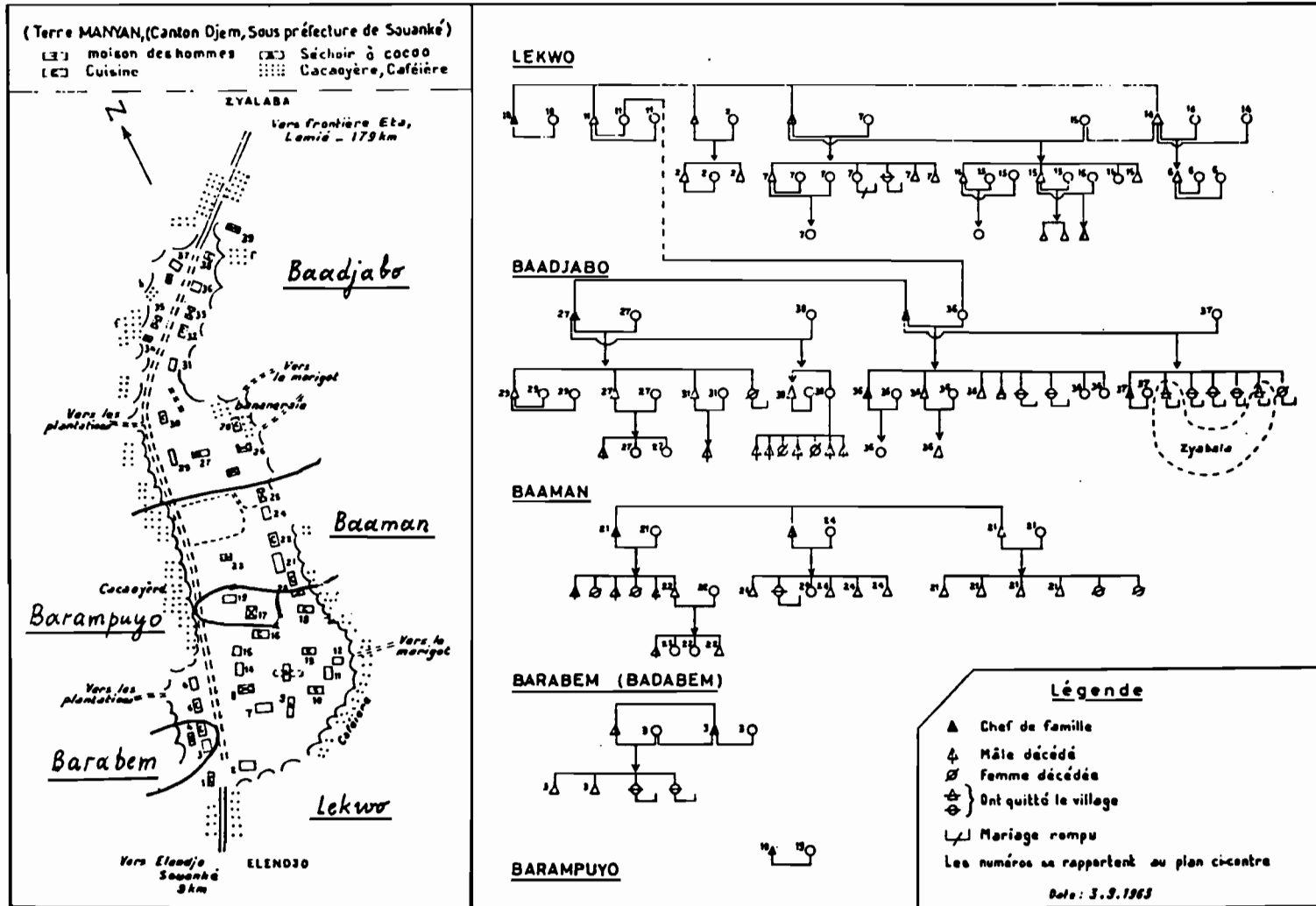


Fig. 10. — Yanbot, généalogie des habitants

(ROBINEAU 1971 p. 51)

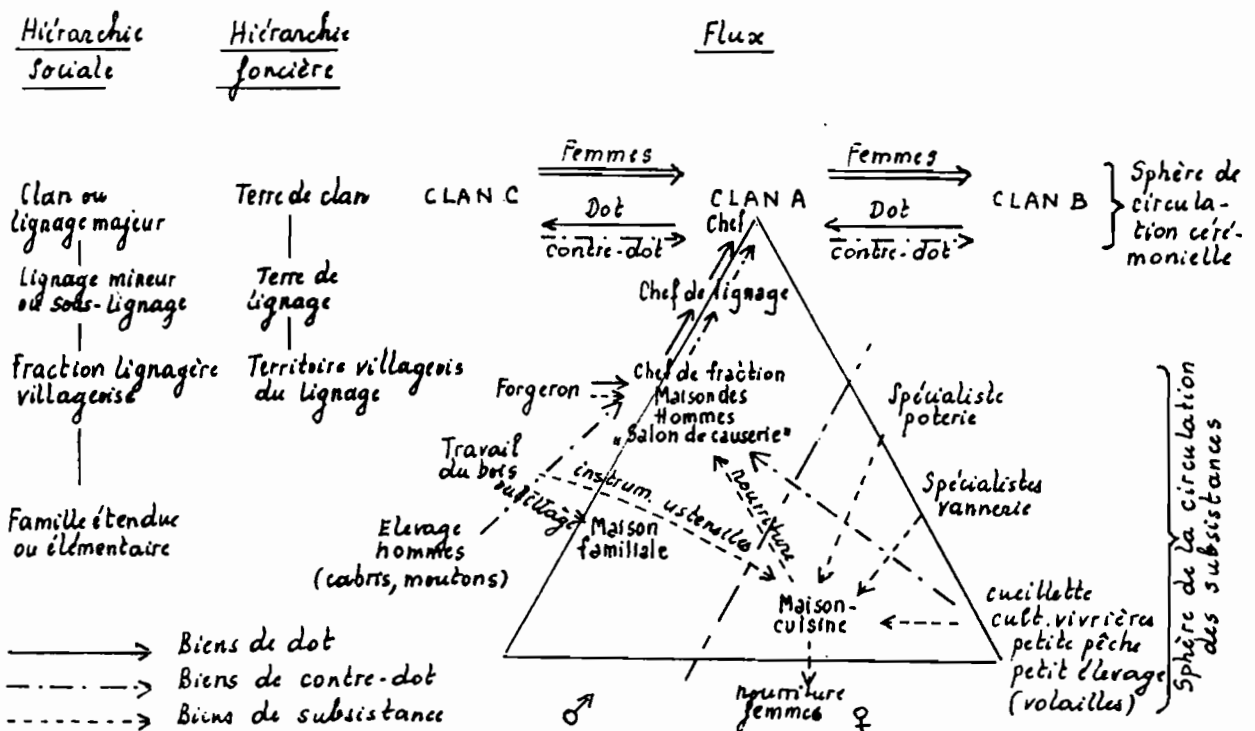
Il est clair que l'unité économique de base constituée par la fraction lignagère villageoise est formée de sous-unités mais que la fonction de l'ensemble ainsi que les relations à l'intérieur de celui-ci nécessitent pour être explicitées le recours à l'analyse sociologique.

b) Approche sociologique. -

En l'occurrence, on se trouve dans un système lignager patrilinéaire et patrilocal à double exogamie de lignage (ethnie djem notamment). En système matrilineaire, le rôle de chef ou d'aîné est dévolu, non au père, mais à l'oncle maternel. En l'occurrence également, et en forêt sous-peuplée (moins de 1 hab. au km<sup>2</sup>), l'accès à la terre pose peu de problèmes, sauf peut-être et dans l'avenir pour les bonnes terres à cacao.

Les analyses de Cl. Meillassoux concernant les rapports entre aînés et cadets, la place des femmes, la compensation matrimoniale (dot) et son évolution sont valables pour les systèmes nord-congolais (MEILLASSOUX 1960 et 1964 pour ces analyses). Les systèmes disharmoniques (matrilineaires-patrilocaux) qui caractérisent, entre autres, les sociétés du Sud-Congo posent des problèmes de partage des décisions entre lignées lorsque l'on sort du domaine des activités strictement traditionnelles (REY 1971, DUPRE 1982).

L'application des règles et usages concernant la répartition sexuelle des tâches permet de dessiner le diagramme des flux au sein des fractions lignagères villageoises et en relation avec les fractions d'autres lignages : on dispose ainsi de la structure de ces unités économiques de base.





c) Approche historique. -

Cette approche permet de mesurer la profondeur et l'évolution du système lignager constitué par les fractions lignagères villageoises. En s'inspirant de l'évolution formalisée par Hugues Bertrand (Le Congo : formation sociale et mode de développement économique, 1975) et en utilisant les indicateurs de transition présentés par Jacques Charmes pour un autre pays, Madagascar (in AMIRA N° 15 et "De l'Ostentation à l'accumulation" in Essais sur la reproduction de formations sociales dominées, 1977), on a pu établir le tableau suivant qui replace le système lignager dans l'évolution de la formation sociale congolaise :

1° <u>avant 1920</u>	Présence administrative coloniale faible Conflit colonial franco-allemand Compagnies de traite toutes puissantes	) ) ) ) )	- Quasi-indépendance - <u>Système lignager marchand</u> (a) - <u>Neutralisation</u> (b)
2° <u>1920-1945</u>	Quadrillage administratif colonial Action administrative forte a) regroupements, cantonnement b) hémorragie CFCO (c) b) renforcement de la chefferie c) traite contrôlée	) ) ) ) ) ) ) ) )	- Domination coloniale accentuée - <u>Système lignager marchand</u> - <u>Absorption</u>
3° <u>1945-1960</u>	Politique de développement économique et politique (Doctrine Eboué) Permanence des grands intérêts économiques français Réussite cacaoyère quasi-spontanée	) ) ) ) ) ) ) ) )	- Domination coloniale atténuée - <u>Système marchand lignager</u> - Marche vers la <u>dissolution</u>

-----  
(a) On utilise la terminologie de H. Bertrand (1975).

(b) Concepts développés par J. Charmes in De l'ostentation ..., 1977.

(c) CFCO : recrutements forcés pour le chemin de fer Congo-Océan.

B) L'exemple des îles de la Société (Polynésie).

On procède comme précédemment, de l'apparent au non apparent (ou du plus au moins apparent), de la morphologie aux institutions et à l'idéologie.

a) Des indicateurs apparents qui induisent en erreur. - Ce sont :  
1<sup>o</sup> le compartimentage écologique ; 2<sup>o</sup> la dispersion de l'habitat en maisonnées.

1<sup>o</sup> Le compartimentage écologique de la Polynésie est indéniable : opposition des îles hautes et des atolls ; individualité de chaque île au sein de l'archipel dont elle fait partie ; compartimentage de chaque île haute en vallées et sous-vallées, de chaque atoll en îlots ou groupe d'îlots voisins.

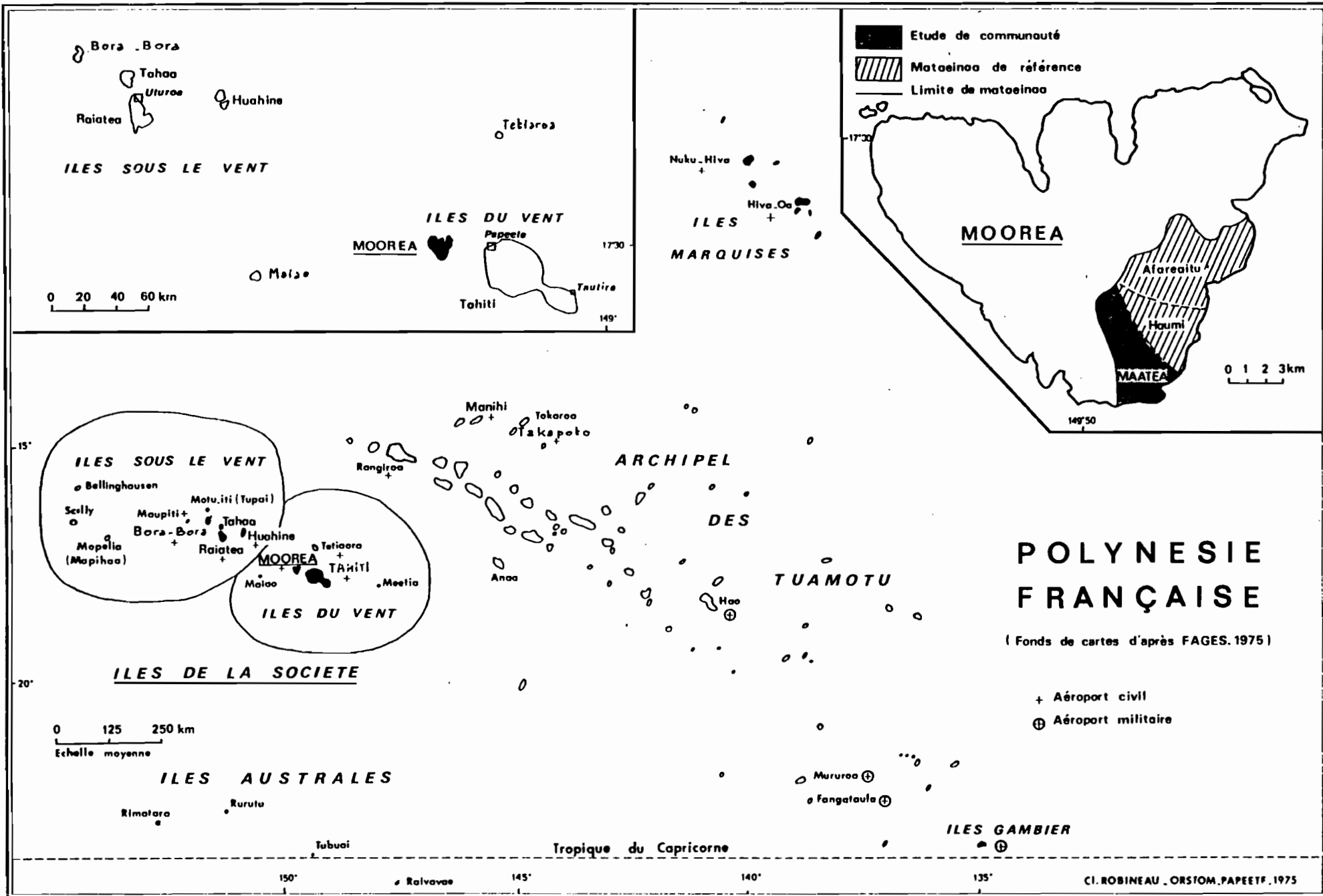
Mais la très grande unité des cultures polynésiennes, la mobilité, l'insertion des vallées ou des îlots dans des systèmes insulaires et des atolls ou des îles dans des systèmes inter-insulaires, politiques, religieux, économiques, historiques et proto-historiques limitent les effets de ce compartimentage.

2<sup>o</sup> La dispersion de l'habitat en maisonnées n'en est pas moins non plus réelle : peu d'agglomérations importantes en dehors des centres urbains modernes, tout au plus quelques maisons autour du temple, de l'église, de la boutique ou du terrain de sports. Mais :

- cela n'empêche pas, à l'échelle de la vallée dans l'île haute, de quelques îlots dans l'atoll, l'existence de véritables **collectivités villageoises** significatives cristallisées en Eglises ou groupes de prières, en équipes sportives, voire en **groupes** de travail fonctionnant sur place ou même dans le cadre du salariat urbain formé par des insulaires expatriés ;

- cela n'empêche pas, non plus et inversement, que la maisonnée constitue une unité économique beaucoup plus difficile à saisir qu'il n'y paraît.

b) Pas de représentation constituée en corpus lisible (ou transmissible) de la structure sociale et de l'idéologie sous-jacente : ou plutôt une représentation existante d'une réalité sociale tahitienne partielle, celle qui soit en accord avec les enseignements de l'Eglise et les impératifs du



Code Civil français, celle aussi que les Européens, particulièrement Français, par-dessus tout Administratifs aiment qu'on leur décrive, montrant les Tahitiens bons Chrétiens et complètement acculturés.

c) La démarche a consisté à procéder à l'analyse des réalités économiques et sociales à partir des faits conducteurs déjà évoqués des produits et des groupes sociaux :

Les produits : coprah, vanille, café ;

Les groupes sociaux : on sait que la société tahitienne est pluriculturelle, que la population est à 65 % polynésienne (ta'ata maohi), que près de 17 % de la population est demie (métisse participant des deux cultures polynésienne et européenne), que 5 à 6 % de la population est de souche chinoise et que le reste est formé d'Européens installés ou en séjour temporaire ; que le pouvoir politique et économique effectif se distribue aux mains des groupes de façon inversement proportionnelle à leur nombre, c'est-à-dire selon les lignes de la pyramide sociale esquissée, donc que les rapports concernant la très large majorité du peuple sont commandés par la domination exercée par les groupes minoritaires. Plus qu'une analyse des groupes culturels apparaît nécessaire une analyse transversale de leurs rapports à différents étages de la société tahitienne : macroscopique, de base (domestique), intermédiaire (de village, de district, d'île).

d) L'analyse, tant par produits que par groupes sociaux, fait apparaître en Polynésie centrale le rôle stratégique de la terre, déterminant de la structure sociale et facteur d'inégalités :

1<sup>o</sup> la terre, déterminant de la structure sociale. - Chaque parcelle a un nom, se trouve rattachée à un lieu social ancien pré-européen (marae) ; les droits sur cette parcelle appartiennent à ceux qui descendent par généalogie de ceux qui étaient titulaires du marae dont dépend la parcelle (de ceux qui portaient le titre correspondant à ce marae). A ce principe, deux corollaires :

- le système familial et matrimonial n'est pas lignager, ou plutôt porte sur une catégorie particulière de lignage, le ramage (système de ramification) : la descendance n'est pas strictement unilinéaire ; certains la disent même indifférenciée (se faisant en ligne paternelle et maternelle) ; mais comme chacun occupe un rang dans la société, il faut qu'intervienne pour le choix entre les paternels et les maternels une surdétermination : celle-ci est fournie par la résidence sur la terre, d'où réciproquement, l'absence

prolongée (3 générations) <sup>hors</sup> de la terre sur laquelle on a des droits annule ces droits pour l'absent et ses héritiers.

- Les droits qu'on possède sont presque toujours des droits collectifs : ceux de l'intéressé et de ses frères et soeurs qui les tiennent d'un de leurs deux parents, lui-même les tenant du groupe des frères et soeurs dont il faisait partie. A ces droits "éminents" sur la terre détenus collectivement par le groupe des frères et soeurs ('opu ho'e) correspondent les utilisations qu'en font les membres lorsqu'ils demeurent présents au village : ainsi s'amorce un partage au profit des groupes de frères et soeurs ultérieurs descendants de chaque membre présent, partage qui sera officialisé (coutumièrement) à la troisième génération (de façon à n'éliminer des droits sur la terre que ceux et leurs descendants qui ne les ont pas réactualisés durant le laps de temps considérable de trois générations).

2<sup>o</sup> La terre facteur d'inégalités économiques. - Ce qui vient d'être exposé est le droit traditionnel (coutumier). Mais la terre est officiellement régie par le Code Civil français et les détenteurs selon le droit traditionnel se trouvent officiellement placés en indivisions qui, en théorie, peuvent ne pas donner lieu à partage. En pratique si, car la politique constante de la colonisation a été que les individus (les colons) puissent acquérir des terres des mains des Polynésiens. A cet égard, tous les procédés ont été imaginés et mis en pratique par les autorités et les individus pour obtenir la terre : enregistrement, cadastre, dol, mariage, donations frauduleuses, mises en adjudications, ventes sur licitation... : faits constatés, effets réussis (constitution parcelle par parcelle de fortunes foncières édifées sur plusieurs décennies). La faiblesse du système traditionnel polynésien tient à ce qu'il suffit qu'un titulaire de droits ne veuille pas jouer le jeu tahitien et passe du registre coutumier tahitien au registre officiel européen : c'est-à-dire veuille réaliser ses droits de propriétaire potentiel selon le Code Civil. D'où :

- la constitution insolite de très grands domaines (par ex. 1500 ha dans une île montagneuse de 136 km<sup>2</sup>) ;

- le passage à la propriété européenne ou demie de tout le littoral (cocoteraie autrefois, spéculation immobilière à présent) avec le cantonnement de fait des droits des Polynésiens en arrière du littoral, dans les vallées ;

- le passage à la propriété européenne et demie des "hauts" résidentiels urbains tandis que les vallées en arrière de la ville sont le refuge des bidonvilles... .

e) C'est une double analyse sociologique et historique qui permet d'arriver à ces résultats :

- analyse sociologique en profondeur au niveau micro-sociologique (collectivités villageoises et ses constituants les maisonnées) ,
- analyse historique qui, par la périodisation qu'elle opère, permet de substituer à l'opposition schématique pré-européen/depuis l'arrivée des Européens une opposition plus fine correspondant à une périodisation tertiaire et faisant apparaître une double transition : d'une formation sociale pré-européenne à l'élaboration d'un mode de production colonial (XVIII-XIXème siècle) et de la formation correspondant à ce mode de production à l'insertion présente dans le mode capitaliste (transition depuis les années 1960).

L'analyse sociologique en profondeur (système familial et matrimonial, système foncier) est structurale (recherche des structures profondes) ; l'analyse historique permet, d'une part, d'évaluer leurs transformations, d'autre part, de situer celles-ci dans le contexte des rapports au monde occidental capitaliste.

f) A ce point, considérons, à nouveau, les deux niveaux de la société tahitienne qui nous intéressent : la maisonnée, la collectivité villageoise polynésienne :

1<sup>o</sup> la maisonnée. - C'est :

- une unité spatiale directement observable (demeure et appendices enclos dans une enceinte, une cour matérialisée par une clôture, une haie, quelques plantes) ;
- une unité sociale définie :
  - 1) par la représentation que s'en font les Tahitiens : un groupe de commensalité ;
  - 2) l'observation (confortée par enquête de revenus-niveau de vie) : une configuration familiale variable fluctuant autour d'un segment permanent de parenté (famille élémentaire, fraction de famille étendue, groupe de frères et soeurs) et pièce d'un large réseau de parenté villageois, extra-villageois, extra-insulaire ;
  - 3) le droit foncier traditionnel : une parcelle sur laquelle est assise la maisonnée, venant des droits que détient sur elle le segment permanent de parenté, à laquelle s'agrège du fait des droits des membres

de la maisonnée une constellation de parcelles situées dans le village (jardins), la plaine littorale (tarodières, cocoteraie littorale), la vallée (cocoteraie de montagne, caféraie, vanillières, cultures vivrières).

- un complexe de fonctions micro-économiques domestiques :

1) Fonction de subsistance (exploitation de la cour, des différentes parcelles, accès au lagon). - Lorsqu'il existe une force de travail disponible au sein de la maisonnée (lorsque cette force de travail n'est pas mobilisée pour le salariat ou la production commerciale), une certaine autonomie alimentaire peut s'exprimer. Les facteurs de la dépendance alimentaire des maisonnées sont la mobilisation de cette force de travail et le degré de monétarisation de l'économie ; cette dépendance alimentaire a pu entraîner l'acculturation alimentaire de la population mais pas obligatoirement ou, du moins, complètement : intervient un choix de modèle de consommation. Inversement, on a vu, en fonction des limites de la monétarisation (réduction du pouvoir d'achat dû à la crise mondiale, chômage), s'affirmer une tendance à la réduction de la dépendance alimentaire en même temps qu'un recul de l'acculturation correspondante.

2) Fonction monétaire. - La maisonnée ne constitue qu'imparfaitement et pas dans tous les cas une unité de caisse :

On peut considérer qu'il y a unité de caisse lorsqu'on a affaire à une famille élémentaire disposant d'une unique source de revenus. L'unité de la source n'implique pas l'unité de l'agent dépensier.

Dans les familles élémentaires où de grands enfants disposent de revenus monétaires ou dans les familles étendues où il y a une multiplicité de sources de revenus, l'unité de caisse n'est plus que fictive : il n'y a de caisse que celle constituée par les parents et alimentée par les contributions des enfants, chacun (ou chaque ménage au sein de la famille étendue) ayant des caisses particulières qu'on pourra tout au plus appeler satellites.

Lorsque les migrations de travail obligent les salariés à s'absenter durant la semaine (avec retour au foyer en week-end), même s'il y a unité de caisse au niveau de la maisonnée (au village), cette caisse ne reçoit que la part du salaire qui n'a pas été dépensée en ville : tout se passe comme si une première caisse avait fonctionné en ville dont le reliquat aurait servi à alimenter la caisse-maisonnée.

Lorsque les maisonnées sont constituées par des familles élémentaires avec de grands enfants, des familles étendues comportant des ménages distincts, des groupes de frères et soeurs ayant ou non leur propre ménage, ces maisonnées peuvent fonctionner, du point de vue monétaire, selon un principe de participation aux charges, plus exac-

tement de prises en charge, à tour de rôle des dépenses de la maisonnée.

Ce n'est que par le biais d'une enquête de revenus-niveau de vie que de tels mécanismes peuvent être explicités : l'enquête qui est moyen de connaissance des revenus et de leur utilisation grâce à l'utilisation d'unités pertinentes d'observation change d'objectif comme si la finalité était devenue de parfaire la connaissance de ces unités instruments d'observations.

3) Fonction d'investissement. - La maisonnée apparaît comme un foyer d'accumulation des biens durables et, par ses membres que l'on estime en faire partie de façon permanente, un instrument de repérage des biens de production acquis ou détenus par lesdits membres.

L'enquête de revenus-niveau de vie, effectuée de façon diachronique (en l'occurrence en 1967-68, début d'expansion, et en 1974 déjà marquée par la récession), autant que faire se peut auprès des mêmes unités (maisonnées) et en corrélation avec un inventaire des principaux biens détenus, permet de mesurer la fonction d'investissement remplie par les maisonnées. Des types de comportements apparaissent : prédominance (relativement indépendante du niveau de revenu) mise, soit sur la consommation, soit sur l'accumulation-investissement ; plus forte accumulation des maisonnées à unité (fictive ou réelle) de caisse (et de décisions) par rapport à celles où la gestion se fait par répartition des charges à tour de rôle (et pour lesquelles les décisions d'accumulation sont surtout individuelles).

## 2° La collectivité villageoise. -

On a pu définir la maisonnée :

- comme le cadre spatial et social des activités économiques de subsistance des individus ;
- comme lieu de confrontation, la confédération mouvante d'unités économiques individuelles qui la composent et conjuguent leur action de façon variée ;
- comme un groupe fluctuant de personnes dans un espace économique strictement défini.

La collectivité villageoise ressemble, par rapport aux maisonnées qui la composent à ce qu'est la maisonnée par rapport à ses propres membres : un cadre spatial et social, un lieu de confrontation et d'échanges, un champ économique des activités de groupes dynamiques :

### 1) Un cadre spatial et social. -

Un cadre spatial : une vallée, une confluence de vallée, un îlot d'un grand atoll, un petit atoll ;



Le cadre social : toute collectivité villageoise a ses habitants originaires, exprime un certain degré d'endogamie ; en ce sens, toute collectivité villageoise est communauté de sang et d'alliances. A cette communauté de sang et d'alliances vient se surajouter le cadre religieux qui en fait une communauté de fidèles ; au sein de l'Eglise évangélique officielle, une congrégation. Or cette congrégation, qui exprime formellement son existence dans une maison de réunion du groupe de prières du village ou même dans le temple de la paroisse, est aussi le moule, le modèle des activités collectives profanes à base d'entraide (concept fondamental tauturu).

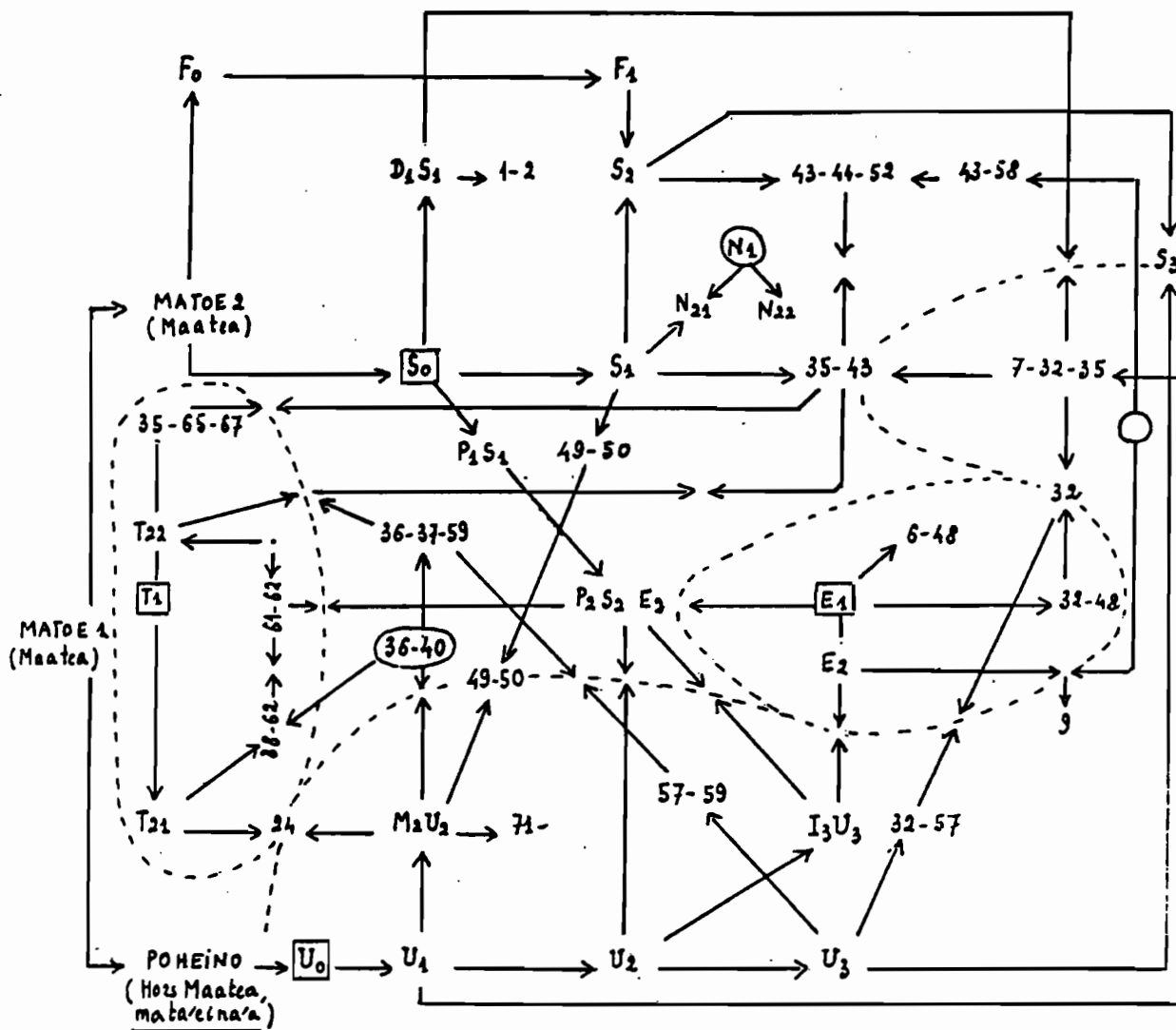
2) Un lieu de confrontation et d'échanges entre maisonnées. -

Un lieu de confrontation (exemple de Maatea, île de Moorea) : clivage du village entre deux pôles d'influences, de fidélités, de clientèles jouant sur le plan des relations inter-personnelles, économique, politique ; cet antagonisme de factions se retrouve dans les clivages politiques, économiques, voire historiques de l'île ; il se raccroche par affinités/oppositions aux clivages politiques, historiques, ancestraux de Tahiti et de l'ensemble des îles de la Société. La communauté villageoise, système de maisonnées qui s'insère dans des systèmes plus vastes emboîtés (insulaire, Tahiti et Moorea, îles de la Société) reproduit et nourrit les oppositions structurales qui caractérisent les systèmes plus vastes dans lesquels elle se trouve intégrée. Ces oppositions se nourrissent des notions de compétition et de prestige.

Un lieu d'échanges (cf. diagramme de l'enquête 1967-68. Cette enquête ne concerne que les relations portant sur les maisonnées enquêtées -environ un tiers- ; une enquête exhaustive aurait donc multiplié par trois le réseau présenté ici ; en particulier, les relations entre maisonnées à l'intérieur des enceintes résidentielles sont plus fréquentes).

3) Un champ d'activités de groupes dynamiques. -

Dans le cours des années soixante, la salarisation a été brutale et considérable, séparant souvent les couples durant la semaine de travail. Cette salarisation sur le marché du travail ne s'est pas faite anonymement mais par le développement des rapports personnels : vis-à-vis du patronat ; entre les ouvriers ; on a abouti à la coagulation des salariés du village vers quelques entreprises privilégiées, constituant des filières d'embauche pour les jeunes générations et reconstituant les salariés en une communauté villageoise sur le lieu de travail.



## RÉSEAU DES 'OPU HO'E À MAATEA

□ , 'Opu ho'e original (feia tumu) (4-5 G).

○ , 'opu ho'e d'étrangers établi au village depuis 1 ou 2 G.

1-2 , 'opu ho'e actuel repéré par les nos des maisons de résidence . S<sub>2</sub> , 'opu ho'e disparu.

←→ , 'opu ho'e non localisé dans le village.

les flèches arrivant à un 'opu ho'e indiquent l'origine de ses ascendants ; celles en partant indiquent ses descendants (les ascendants extérieurs au village n'ont pas été indiqués).

→← , alliance entre 2 'opu ho'e avec (ou sans) génération d'un nouvel 'opu ho'e .

⋯⋯⋯ , nappe de parenté d'habitants feia tumu

Sources : Enquête directe, état civil.

Notes : il n'a pas été tenu compte des 'opu ho'e lato sensu (adoptifs, demi-siblings)

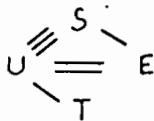
„ Une communauté de sang et d'alliance " ( suite ).

Le champ de parenté apparaît à Maatea organisé en zones ou nappes qui correspondent à chacune des lignées qui descendent des 'opu ho'e "antérieurs" ( que l'on peut appeler "originels" sur la base de la documentation dont on dispose ) et qui constituent des "pôles" de parenté à Maatea.

S et U constituent deux grandes nappes près desquelles font contraste les petites zones ou noyaux E et T. Le décompte des alliances directes entre 'opu ho'e dépendant des "pôles" retenus mesure la différence qui apparaît :

$$\begin{array}{cccc} S \equiv U & U \equiv S & E = U & T \_ U \\ S \_ E & U = E & E \_ S & \\ & U \_ T & & \end{array}$$

soit :



Cette relation entre les quatre termes désignés ci-dessus souligne la place secondaire des pôles E et T par rapport à S et U , le caractère étroit des relations entre ces pôles-ci et la prépondérance de U par rapport à S .

cf. ROBINEAU, 1981, t. I p. 207.

---

Lorsqu'un enfant du village se lance comme entrepreneur dynamique, il canalise vers lui une large fraction des emplois et devient le chef polynésien que la communauté attendait, en lequel elle met sa confiance et à qui elle fournit du travail (don au chef), et en retour recueille emplois et prestige (fonction redistributive du chef) : réciprocité nécessaire dans les rapports que le chef entretient avec sa communauté.

# MAATEA

## Enquête Consommation

- Maisonneté enquêtée
- Maisonneté non enquêtée
- 8 n° de référence de maisonneté
- ▭ enceinte résidentielle
- ▣ Echange entre maisonnetés et nombre de dons (≥5)

## Appareillement des maisonnetés par 'opu ho'e

'opu ho'e isolés :  $\boxtimes$   $\boxtimes$   $\boxtimes$ ; s; s'; b; b.

## Parenté S

DS: sous-groupe DS  
S: autres parents S

N: Parenté N (N<sub>1</sub>, N<sub>21</sub>, N<sub>22</sub>).

## Parenté E

T: Parenté T (T<sub>1</sub>, T<sub>21</sub>, T<sub>22</sub>)

## Parenté 36-40

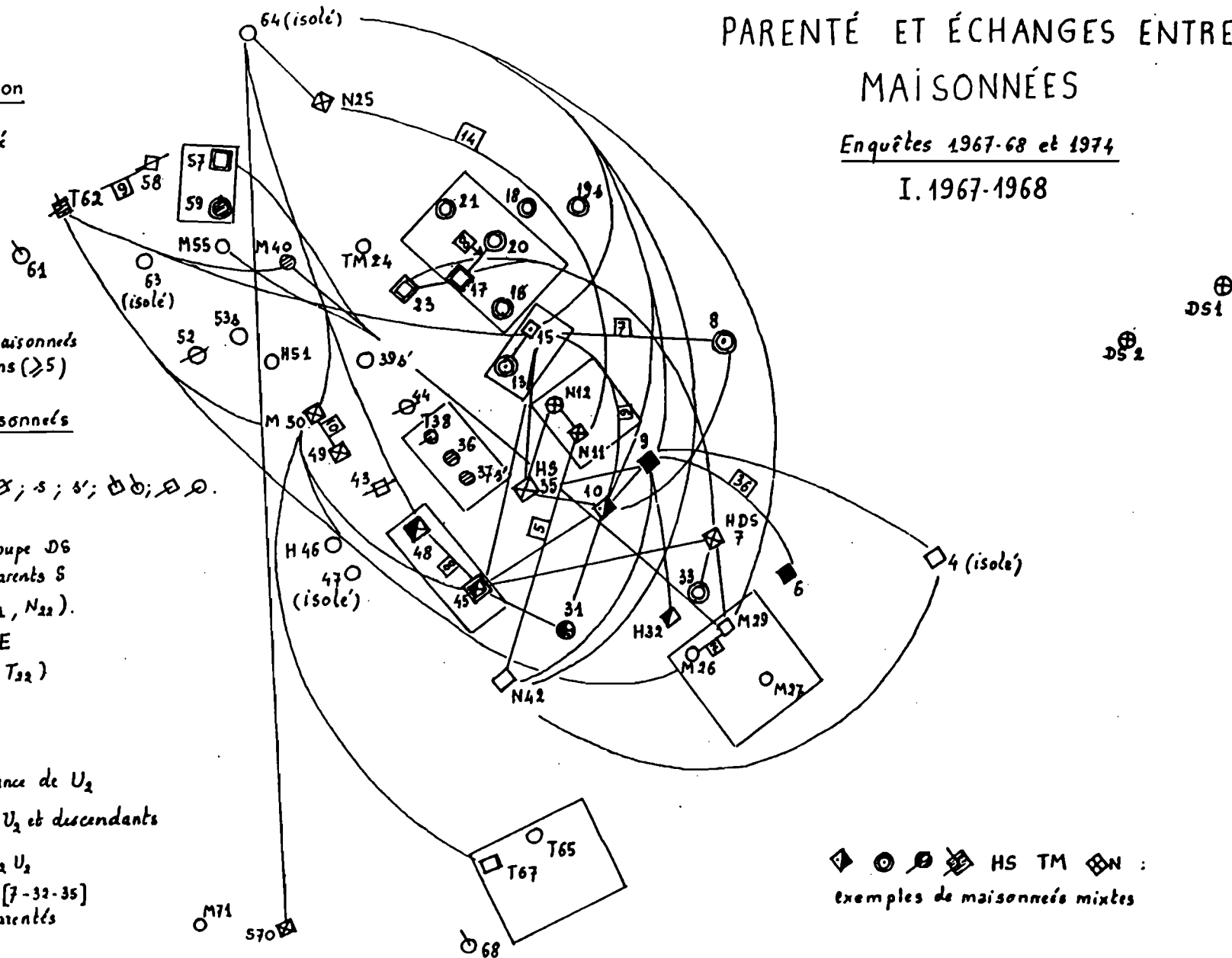
## Parenté U

- ▣ ○ Descendance de U<sub>2</sub>
- ⊕ ⊙ ⊙ ⊙ Groupe I<sub>2</sub>U<sub>2</sub> et descendants
- M: Groupe M<sub>2</sub>U<sub>2</sub>
- H: 'opu ho'e [7-32-35] et apparentés

# PARENTÉ ET ÉCHANGES ENTRE MAISONNÉES

Enquêtes 1967-68 et 1974

I. 1967-1968



▣ ⊙ ⊙ ⊙ HS TM ⊕ N :  
exemples de maisonnetés mixtes

## Conclusions

1<sup>o</sup> Dans les unités d'observations qui sont à considérer, soit pour faire des mesures, soit pour les analyses de projets, deux niveaux sont à considérer : un niveau de micro-unités domestiques de base, lieu de mesure par excellence des phénomènes (production, rendements, travail, revenus, consommation, investissements) qui seront extrapolés à une population plus large ; le niveau des collectivités de résidence dans lesquelles elles s'insèrent et dont la dynamique est à considérer, non seulement parce qu'il s'agit d'une donnée essentielle à intégrer dans les stratégies du développement, mais parce qu'également c'est la dynamique communautaire qui donne un sens aux évolutions constatées au niveau micro-économique domestique de base.

2<sup>o</sup> La prise en considération des unités de base exige une analyse sociologique préalable sérieuse (analyse de la parenté et du foncier). C'est le sociologue ou l'anthropologue qui peut le faire, mais en n'oubliant pas que le produit qu'il livre devra être décrypté et mis en forme pour l'usage du praticien : il ne faudra pas chercher à ce que le sociologue ou l'anthropologue présente l'analyse selon les canons, les besoins, la problématique du praticien ; ou il y aura alors fort à parier que l'introduction de cette problématique ne vienne fausser l'analyse : on ne peut pas être également en même temps chercheur et praticien ; ce qu'on demandera au sociologue ou à l'anthropologue, c'est moins de connaître le langage par lequel le praticien exprime ses besoins que le langage des paysans et citadins qui lui permette de comprendre leur situation et de saisir leurs aspirations. Cela implique donc, au delà du travail de recherche et préalablement à l'intervention des praticiens mais en relation avec les chercheurs et les praticiens un travail de traduction et d'exploitation du produit fournis par les premiers en fonction de la demande des derniers.

3<sup>o</sup> La prise en compte du niveau des collectivités avec leur structuration, leur dynamique interne, les dynamiques externes dans lesquelles elles se trouvent prises, exige qu'à l'analyse sociologique structurale et dynamique <sup>à laquelle</sup> /il doit être procédé, vienne s'ajouter la dimension historique qui seule peut, d'une part, ne pas limiter la recherche à une perspective structuraliste, et d'autre part, donner leur plein sens aux

aspects dynamiques mis en évidence. C'est l'histoire qui vient éclairer la condition contemporaine des collectivités paysannes comoriennes ; c'est l'histoire qui explicite l'évolution des systèmes lignagers congolais, et les échecs du développement durant la période coloniale ; c'est encore par l'histoire que l'on arrive à saisir la substance et les problèmes des collectivités villageoises et des communautés d'habitat polynésiennes.

"Nous faisons de l'histoire comme nous lisons sérieusement la littérature , comme surtout, nous cherchons dans la vie à rencontrer et à connaître les hommes -pour apprendre ce que nous ne savions pas et qu'il serait pratiquement impossible de découvrir tout seul à moins d'être précisément cet homme qui nous l'apprend. Quand nous l'avons connu et compris, nous sommes devenus cet homme, et savons ce qu'il sait ; aurait-il vécu il y a bien longtemps et bien loin de nous, nous avons désormais son expérience de l'homme et de la vie" (Henri-Irénée Marrou, De la connaissance historique, Ed. du Seuil, Coll."Points-Histoire", Paris, 1975, p. 241).

REFERENCES

- BERTRAND H., 1975, Formation sociale et mode de développement économique, Paris, Maspéro.
- CHARMES J., 1976, De l'ostentation à l'acculturation. Production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles à partir de l'analyse du surplus, Paris, AMIRA N° 15. Publié en 1977 in Essais sur la reproduction de formations sociales dominées, Paris, ORSTOM, Coll. "Travaux et documents de l'ORSTOM", n° 64, p. 105-138.
- DUPRE G., 1982, Un ordre et sa destruction, Paris, Ed. de l'ORSTOM, Coll. "Mémoires", n° 93.
- GASTELLU J.-M., "...Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis chercheurs cherchent tant en Afrique ?", Paris, AMIRA N° 26. Publié en 1980 in Cahiers ORSTOM. Sciences humaines, Paris, ORSTOM, n° 1-2, p. 3-12.
- MEILLASSOUX Cl., 1960, "Essai d'interprétation du phénomène économique, dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance, Cahiers d'Etudes africaines, Paris et La Haye, Mouton et Co, n° 4, décembre, p. 38-67.
- MEILLASSOUX Cl., 1964, Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale, Paris et La Haye, Mouton, Coll. "Le Monde d'Outre-Mer : passé et présent".
- REY P.-Ph., 1971, Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. L'exemple de la "Comilog" au Congo-Brazzaville, Paris, François Maspéro.
- ROBINEAU Cl., 1966a, Société et Economie d'Anjouan (Océan Indien), Paris, ORSTOM, Coll. "Mémoires de l'ORSTOM", n° 21.
- 1966b, L'étude des phénomènes économiques traditionnels et ses problèmes, Bulletin de liaison des Sciences humaines, Paris, ORSTOM, n° 4, février 1966, multigr., p. 1-21.
- 1967, Contribution à l'histoire du Congo : la domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960), Cahiers d'Etudes africaines, Paris et La Haye, Mouton & Co, Vol VII - 2ème cahiers, n° 26, p. 300-344.
- 1971, Evolution économique et sociale en Afrique centrale. L'exemple de Souanké (République populaire du Congo), Paris, ORSTOM, Coll. "Mémoires de l'ORSTOM", n° 45.
- 1981, Tradition et modernité aux îles de la Société. Une interprétation anthropologique, thèse pour le doctorat ès-Lettres et Sciences humaines, Paris, Université de Paris V -René Descartes. Publié sous le titre : Tradition et modernité en Polynésie : les îles de la Société (sous presse).